

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Opérateur de salle opérationnelle / chef opérateur :

Cadre d'activités	page 3
Activités/Compétences	page 5

Chef de salle opérationnelle / adjoint chef de salle :

Emploi	page 8
Activités/Compétences	page 10

Opérateur de coordination opérationnelle de poste de commandement tactique (OCO-PCTAC):

Cadre d'activités	page 13
Activités/Compétences	page 14

Officier des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) :

Cadre d'activités	page 16
Activités/Compétences	page 18

Commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) :

Cadre d'activités	page 21
Activités/Compétences	page 23

GLOSSAIRE :

page x

DÉFINITION DU CADRE D'ACTIVITÉS

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

Mission :

L'opérateur de salle opérationnelle a pour mission de traiter en temps réel tous les appels d'urgence et/ou d'assurer le suivi opérationnel et administratif des opérations. Il est affecté dans un centre de traitement des appels d'urgence et/ou dans un organe de commandement (centre opérationnel) de niveau départemental, zonal ou national.

Cette mission se décline en deux domaines d'activités :

- Traitement des appels d'urgence
- Coordination opérationnelle

Toutefois, suivant l'organisation du centre opérationnel, l'opérateur de salle opérationnelle peut assurer deux fonctions distinctes :

- Opérateur de Traitement des Appels d'Urgence : OTAU ;
- Opérateur de Coordination Opérationnelle : OCO.

Il est néanmoins recommandé de former les opérateurs aux deux fonctions.

L'activité d'accueil et d'orientation des appels¹ peut, par ailleurs, être distincte des deux fonctions précitées. La formation correspondante s'appuie sur la formation d'opérateur de traitement des appels d'urgence. Les modalités d'organisation de la formation (durée, contenu, évaluation) est définie par l'autorité compétente responsable de la structure concernée.

Hiérarchie :

L'opérateur de salle opérationnelle assure sa mission sous l'autorité d'un chef de salle et/ou d'un adjoint au chef de salle.

Relations extérieures :

- Requérants,
- Services publics ou privés,
- Sapeurs-pompiers,
- Moyens nationaux

Qualités requises :

Qualité d'écoute et relationnelle, maîtrise de soi, réactivité, autonomie, aptitude à travailler en équipe.

Conditions d'accès à la formation :

Être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur du grade de sapeur 2^{ème} ou 1^{ère} classe, titulaire de la formation d'intégration/initiale de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC.

¹ Dans le cadre des appels « non pertinents » ne relevant pas du secours mais de l'assistance

Conditions d'exercice :

- Activité d'opérateur de salle opérationnelle :
 - Être titulaire de la formation d'intégration/initiale d'équipier de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC.
 - Être titulaire de la formation d'opérateur en salle opérationnelle correspondante à l'activité exercée.
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis

- Activité de chef opérateur :
 - Être caporal de sapeur-pompier, titulaire de la formation de chef d'équipe ou de la formation équivalente pour les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile.
 - Être titulaire de la formation d'opérateur en salle opérationnelle.
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

1/ OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES DÉTAILLÉES
Réceptionner et traiter les appels reçus quelle qu'en soit la nature	Écouter la requête de l'appelant
	Identifier le requérant et localiser l'intervention
	Diriger l'entretien : questionner/canaliser/calmer/accompagner/rassurer l'appelant
	Déterminer le motif de l'appel
	Apporter une réponse immédiate au requérant en le renseignant, en le conseillant ou en l'avisant de la prise en compte de son appel
	Retranscrire, simultanément au traitement de l'appel, et classifier les informations recueillies suivant le protocole défini
	Orienter l'appel vers les services compétents, le cas échéant, en s'assurant de la prise en compte de l'appel
Traiter les appels non urgents (différés ou multiples)	
Évaluer le degré d'urgence de l'appel reçu	Identifier une détresse ou des circonstances particulières entraînant un départ immédiat selon les règles d'engagement définies
	Reformuler les informations ou la requête exprimée par le requérant
	Délimiter avec précision et pertinence la nature de la demande
	Collecter les informations nécessaires au traitement de l'appel et utiles au déroulement de l'intervention, le cas échéant
	Évaluer le degré d'urgence
	Retranscrire, simultanément au traitement de l'appel, et classifier les informations recueillies suivant le protocole défini
Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence	Décider de l'engagement des moyens au regard des informations collectées
	Qualifier l'intervention en respectant les protocoles définis
	Apprécier la nature des réponses opérationnelles possibles et les moyens mobilisables

	Évaluer et adapter les moyens humains et matériels disponibles à engager sur l'intervention au regard des informations recueillies
	Solliciter, suivant la nature de l'appel, les services partenaires
	Solliciter, si besoin, l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	S'assurer de la réception de l'alerte par l'OCO (<i>si fonction OTAU/OCO distincte et suivant l'organisation de la structure</i>)

2/ OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE OU OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE

(Suivant l'organisation du centre opérationnel)

S'approprier l'environnement réglementaire, technique et administratif applicable en salle opérationnelle	Maîtriser le cadre juridique et professionnel lié aux activités de l'OTAU et/ou de l'OCO
	Maîtriser et appliquer les règles, consignes et procédures opérationnelles de la salle
	Exploiter les outils techniques professionnels (radio, téléphonie, SGA, SGO, logiciel, système d'information géographique...)
	Communiquer au sein de l'équipe de la salle
Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication	Mettre en œuvre les modes dégradés
	Signaler tout dysfonctionnement des systèmes d'information et de communication au chef de salle ou selon les consignes établies
	Participer à la mise à jour de la documentation ou des données opérationnelles nécessaires à l'activité du service
	Participer à la maintenance de premier niveau
Déclencher les moyens de secours	Vérifier la cohérence et l'adéquation entre les moyens proposés et la nature du sinistre
	Vérifier la cohérence géographique et la disponibilité des moyens engagés sur le lieu du sinistre (provenance des engins, couverture opérationnelle)
	S'assurer de la transmission de l'alerte vers les centres d'incendie et de secours et de sa prise en compte
	S'assurer de la réception des informations par la chaîne de commandement et par les services extérieurs engagés sur

Déclencher les moyens de secours	l'intervention
	Solliciter, si besoin, l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	Traiter les interventions mises en différé ou à caractère multiple

3/ OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur l'intervention	Recevoir et traiter les données relatives aux opérations venant de l'OTAU (<i>si fonction OTAU/OCO distincte et suivant l'organisation de la structure</i>)
	S'assurer du départ des moyens opérationnels
	S'assurer de l'arrivée des moyens sur le lieu de l'intervention
	Veiller, réceptionner et exploiter les messages de remontée d'information émanant des moyens engagés et en assurer la retransmission conformément aux protocoles définis
	Assurer l'interface entre le commandant des opérations de secours, les moyens en transit, les autorités et les services extérieurs durant l'intervention
	Envoyer les renforts opérationnels demandés par le commandant des opérations de secours
	Exploiter la documentation opérationnelle (plans de secours...)
	Transmettre le cas échéant toutes informations complémentaires au commandant des opérations de secours ou aux moyens en transit
Gérer la fin de l'intervention et son suivi administratif	Rendre compte au chef de salle de toutes situations opérationnelles particulières
	S'assurer, en retour d'intervention, de la disponibilité ou non des moyens humains et matériels
	Assurer la traçabilité des informations, actions, décisions liées à l'intervention
	Consigner et transmettre les besoins de mise à jour des données opérationnelles
	Signaler tout dysfonctionnement des systèmes d'information et de communication au chef de salle

DÉFINITION DE L'EMPLOI

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

Mission :

Le chef de salle opérationnelle, assisté le cas échéant d'un adjoint au chef de salle, a pour mission d'assurer la responsabilité et le fonctionnement de la salle opérationnelle durant son activité. Cette mission se décline en quatre domaines d'activités :

- Gestion de l'activité des opérateurs et des chefs opérateurs de salle opérationnelle, le cas échéant
- Gestion des systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles
- Gestion opérationnelle des moyens
- Remontée d'informations.

Hiérarchie :

Le chef de salle opérationnelle exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct, selon la nature de la salle :

- Le représentant du DDSIS,
- Le représentant du commandant de l'unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile,
- Le représentant du chef EMIZ,
- Le représentant du DGSCGC.

Relations extérieures :

- Requérants, sinistrés, public
- Autorités (Mairie, CD, Préfecture, COZ, etc.)
- Médias
- Services publics et partenaires concernés par les opérations de secours (Gendarmerie Nationale, Police, ErDF-GrDF, SAMU, associations agréées de sécurité civile...)
- Autres sapeurs-pompiers

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, réactivité, consciencieux, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles.

Conditions d'accès à la formation :

•Être lieutenant de sapeur-pompier professionnel. La formation de chef de salle opérationnelle est également ouverte aux sous-officiers occupant un emploi d'adjoint au chef de salle.

Pour les unités militaires investies à titre permanent de mission de sécurité civile : être sous-officier ou officier de la filière SIC ou SEC.

•Être titulaire de la formation d'opérateur en salle opérationnelle, ou avoir suivi le module de compréhension des emplois d'opérateurs et de leurs outils, dont la durée et le contenu sont définis par le service concerné.

Conditions d'exercice :

- Emploi de chef de salle opérationnelle :
 - Remplir les conditions statutaires fixées par les statuts particuliers des sapeurs-pompiers professionnels et être titulaire de la formation de tronc commun correspondante
 - Être titulaire de la formation de chef de salle opérationnelle
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis

- Emploi d'adjoint au chef de salle opérationnelle :
 - Remplir les conditions statutaires fixées par les statuts particuliers des sapeurs-pompiers professionnels et être titulaire de la formation de tronc commun correspondante
 - Être titulaire de la formation de chef de salle opérationnelle
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES DÉTAILLÉES
Encadrer et coordonner l'activité des opérateurs et des chefs opérateurs de salle opérationnelle	Agir dans un environnement professionnel réglementé
	Diriger le personnel de la salle opérationnelle
	Gérer les situations impactant l'effectif de la garde
	Contrôler l'activité des opérateurs et chefs opérateurs
	Superviser le traitement des appels
	Assister et diriger les personnels en cas de difficulté
	Organiser et répartir les tâches entre le personnel de la salle opérationnelle durant la période de garde/ Organiser la période de garde des personnels de salle opérationnelle
	Encadrer la formation de maintien des acquis du personnel de la salle
	Participer à l'évaluation du personnel de la salle opérationnelle
	Veiller au respect de la confidentialité des informations traitées
Favoriser la cohésion de l'équipe	
Superviser et exploiter les systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles	S'assurer du fonctionnement des SIC
	Faire respecter les règles d'exploitation des SIC
	Garantir la veille des SIC au sein des salles opérationnelles
	Respecter et faire respecter strictement les règles de sécurité des systèmes d'information (SSI)
	Gérer les priorités, les flux et les délais de

Superviser et exploiter les systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles	traitement des informations
	Identifier les mises à jour nécessaires des bases de données opérationnelles et rendre compte à la hiérarchie et/ou aux services compétents
	Identifier les dysfonctionnements des SIC et les signaler à la hiérarchie et/ou aux services compétents
	Pallier les défaillances des réseaux, conformément aux procédures définies, pour assurer une continuité opérationnelle
Coordonner l'activité opérationnelle de la salle	Maîtriser l'environnement opérationnel
	Assurer la continuité du service par le passage des consignes et des informations et les compléter au besoin
	Gérer l'activité de la salle opérationnelle
	Superviser et adapter le cas échéant l'engagement des moyens
	Arbitrer si nécessaire le déclenchement et l'engagement des moyens
	Proposer et mettre en œuvre le renforcement du nombre d'opérateurs suivant l'activité opérationnelle
	Veiller la situation des moyens et des interventions en cours au moyen du système de gestion opérationnelle
	Exploiter les banques de données opérationnelles
	Veiller à la satisfaction des besoins exprimés
	Veiller au maintien de la couverture opérationnelle
Assurer la remontée de l'information Assurer la remontée de l'information	Organiser et mettre en œuvre l'activation de la salle de débordement en cas d'appels multiples
	Rendre compte à la hiérarchie de toute situation pouvant impacter le fonctionnement nominal de la salle
	Assurer le suivi et le traitement des messages à

	caractère opérationnel et administratif
	Établir des points de situation en cours d'opération
	Rendre compte à la hiérarchie
	Informers les autorités
	Rédiger des synthèses
	Répondre aux sollicitations des médias en fonction des consignes définies
	Renseigner et échanger des informations avec les services partenaires (échange entre salles opérationnelles)

DÉFINITION DU CADRE D'ACTIVITÉS

OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE EN POSTE DE COMMANDEMENT TACTIQUE

Mission :

L'opérateur de coordination opérationnelle au sein d'un poste de commandement tactique (OCO PC TAC) a pour mission de participer au déploiement et à la mise en œuvre du poste de commandement et des outils SIC, permettant d'assurer la réception et la transmission des ordres et du renseignement opérationnel depuis le PC tactique.

Hiérarchie :

L'opérateur de coordination opérationnelle PC tactique exerce son activité sous l'autorité des cadres du PC.

Relations extérieures :

- Sapeurs-pompiers (intervenants et encadrement),
- Services publics ou privés,
- Public.

Qualités requises :

Qualité d'écoute et relationnelle, maîtrise de soi, réactivité, autonomie, sens de l'organisation.

Conditions d'accès à la formation :

Être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur du grade de sapeur 2^{ème} ou 1^{ère} classe, titulaire de la formation d'intégration/initiale de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC.

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation d'OCO PCTAC,
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DETAILLÉES

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES DETAILLÉES
Participer au déploiement du PC	Positionner le PC sur l'emplacement défini par le COS en respectant les règles d'implantation.
	Rendre compte à sa hiérarchie de toute incohérence entre les règles d'implantation du PC et l'emplacement désigné
	Assurer l'alimentation du PC en énergie électrique et veiller à son autonomie de fonctionnement.
	Mettre en œuvre et raccorder, le cas échéant, les équipements SIC du PC.
	Installer le PC en configuration opérationnelle
	S'assurer du maintien en condition opérationnelle du PC pendant la durée de l'intervention.
	Participer à la maintenance du premier niveau
	Procéder au reconditionnement du PC et signaler tout dysfonctionnement
	Participer à la mise à jour de la documentation opérationnelle du PC
Exploiter les outils du PC	Maîtriser le fonctionnement des outils SIC
	Assurer la veille des SIC et la direction des réseaux de radiocommunication dont il a la charge
	Réceptionner les messages entrant et assurer la transmission des messages sortant.
	S'assurer de la réception des messages par la chaîne de commandement ou des informations pour les services extérieurs
	Assurer la traçabilité des messages et informations transitant par le PC
	Faciliter la circulation de l'information au sein du PC

Exploiter les outils du PC	Solliciter l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	Identifier les dysfonctionnements des outils SIC et mettre en œuvre les modes dégradés conformément aux procédures définies
	Rendre compte de toutes situations opérationnelles particulières ou difficultés rencontrées

DÉFINITION DU CADRE D'ACTIVITÉS

OFFICIER DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mission :

L'officier des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) est chargé, de la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication des services de la sécurité civile, pour un niveau opérationnel déterminé (national, zonal, départemental), au sein d'un poste de commandement (PCO, PC de site...) et veille à la continuité opérationnelle des SIC, en appui du chef de salle, au sein d'un centre opérationnel (COGIC, COZ, COD, CODIS...).

Lors d'une opération de secours, l'OFFSIC est particulièrement chargé de l'organisation des systèmes d'information et de communication permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement.

L'OFFSIC assiste le COMSIC dans sa mission de formation en matière de systèmes d'information et de communication de sécurité civile.

Hiérarchie :

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, l'OFFSIC exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct (commandant des opérations de secours, représentant du DDSIS ou d'une unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile, du chef d'EMIZ ou du DGSCGC selon le niveau opérationnel).

En opérations, il est le conseiller technique, dans le domaine des SIC, du COS et du chef PC dans les phases d'action et d'anticipation.

Dans le cadre de ses autres activités SIC (formation, etc.), l'OFFSIC exerce son activité sous l'autorité du COMSIC du niveau d'emploi concerné.

Relations extérieures :

- Opérateurs de télécommunications publics (INPT) et privés (opérateurs de téléphonie...).
- Services publics et partenaires concernés par les opérations de secours (Gendarmerie Nationale, Police, ErDF-GrDF, SAMU, associations agréées de sécurité civile, ADRASEC, conseil départemental, mairie...)
- Autorités (Préfecture, COZ...).

Qualités requises :

Rigueur, méthode, organisation, discrétion, réactivité, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles.

Conditions d'accès à la formation :

- Être sapeur-pompier du grade de lieutenant minimum, titulaire de la formation de tronc commun correspondante
- Pour les FORMISC : être sous-officier titulaire du BSTAT de la filière SIC

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation OFFSIC et avoir suivi le module de compréhension de l'emploi ou de l'activité d'opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique, dont la durée et le contenu sont définis par le service concerné.
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Être inscrit sur la liste opérationnelle des OFFSIC arrêtée par le préfet du niveau d'emploi correspondant

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DETAILLÉES

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES DETAILLÉES		
Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement	Maîtriser le principe de fonctionnement de l'INPT		
	Maîtriser la mise en œuvre des matériels associés à l'INPT		
	Maîtriser les supports de transmission opérationnelle		
	Maîtriser les ordres de transmission et les règlements opérationnels		
	Exploiter les différents vecteurs de communication		
	Connaître le fonctionnement des outils de communication		
	Au sein d'un poste de commandement	Traduire un OPT en OCT	
		Sous l'autorité du COS, rédiger un OCT, le mettre en œuvre et l'adapter suivant l'évolution de la situation opérationnelle	
		S'assurer de l'état opérationnel des SIC et de leur sécurisation	
		Veiller au maintien en condition opérationnelle du PC en opération en lien avec les techniciens SIC et les OCO PC TAC.	
		Respecter et faire respecter les règles d'exploitation et de sécurité des SIC (SSI)	
Identifier et analyser les dysfonctionnements/défaillances des SIC			
Rendre compte de toutes défaillances à la hiérarchie et prévenir les services compétents			
Identifier, solliciter et mettre en œuvre des moyens complémentaires de transmission			

Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement		ou d'interopérabilité
		Pallier les défaillances des réseaux de communication et proposer des solutions pour garantir une continuité opérationnelle
		Savoir se positionner dans la chaîne de commandement et dans l'organisation du SDIS
		Coordonner les actions des techniciens SIC
		Recueillir les éléments et rédiger un retour d'expérience
Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement	Au sein d'un CODIS, COZ ou COGIC (lorsque l'OFFSIC est activé)	Veiller au maintien en condition opérationnelle des outils SIC en lien avec les techniciens SIC et le chef de salle
		Identifier, solliciter et mettre en œuvre des moyens complémentaires de transmission ou d'interopérabilité
		Identifier et analyser les dysfonctionnements/défaillances des SIC et les conséquences induites
		Pallier les dysfonctionnements/défaillances des réseaux de communication et proposer des solutions visant à améliorer les flux de communication dans la salle opérationnelle
		S'assurer de l'état opérationnel des SIC et de leur sécurisation
Au sein d'un Centre Opérationnel Départemental	Établir les moyens de communication entre le CODIS et le COD	
	S'assurer de la mise en œuvre des liaisons interopérables	
	Concourir à la mise en œuvre de	

		<p>l'OPT ou de l'OCT départemental en liaison avec les autres services (police nationale, gendarmerie nationale, ADRASEC, ARS-SAMU, CROSS...)</p>
		<p>S'assurer de la diffusion de l'information auprès des autorités internes (DD SIS...) et externes (PCO) au moyen des systèmes d'information et de communication dédiés</p>
		<p>Contribuer à l'identification des dysfonctionnements, le cas échéant, et à la mise œuvre des modes dégradés ou de secours avec les opérateurs</p>
<p>Participer à la formation dispensée dans le domaine des systèmes d'information et de communication</p>	<p>Animer des séquences de formation relatives aux SIC</p>	
	<p>Contribuer, sous l'autorité du COMSIC, à l'élaboration du plan de formation départemental pluriannuel pour la partie relative à la formation aux SIC</p>	
	<p>Exploiter la veille technologique et les retours d'expérience pour actualiser les contenus pédagogiques</p>	
	<p>Concevoir des supports pédagogiques</p>	
<p>Préparer à la mise en œuvre opérationnelle des SIC</p>	<p>Traduire l'organisation opérationnelle des plans de secours en organisation fonctionnelle et hiérarchique des réseaux de communication</p>	
	<p>Rédiger des ordres de transmission d'un échelon donné (OBZSIC, OBDSIC, OPT), sous l'autorité du COMSIC</p>	
	<p>Exploiter les retours d'expériences opérationnelles pour proposer une évolution des ordres de transmission, des systèmes, logiciels et matériels</p>	

COMMANDANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mission :

Le commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) est chargé de concevoir et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication pour un niveau opérationnel déterminé (national, zonal ou départemental).

Ces missions s'articulent autour de quatre domaines d'activités :

- Conception opérationnelle des systèmes d'information et de communication.
- Vérification des conditions de mise en œuvre et de sécurité des systèmes d'information et de communication.
- Respect des conditions d'emploi opérationnel des systèmes d'information et de communication.
- Adaptation des systèmes d'information et de communication.

Hiérarchie :

Le COMSIC exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct (représentant du DDSIS, du chef d'EMIZ ou du DGSCGC selon le niveau opérationnel).

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, il est le conseiller technique du préfet du niveau d'emploi correspondant pour les questions relatives aux systèmes d'information et de communication des services de la sécurité civile (moyens nationaux, SDIS, BSPP, BPPM).

Relations extérieures :

- Préfet, dont il est le conseiller technique pour les questions relatives aux SIC des services de la sécurité civile (cf OBNSIC)
- Services de l'État en rapport avec les SIC des niveaux départementaux, régionaux, zonaux et nationaux (SIDSIC, SGAMI-DSIC, ST(SI)², EMIZ, DGSCGC, SIDPC ...)
- Opérateurs de télécommunications publics (INPT) et privés (opérateurs de téléphonie...).
- Services utilisateurs de l'INPT
- Services publics et partenaires concernés par les opérations de secours (Gendarmerie Nationale, Police, ErDF-GrDF, SAMU, associations agréées de sécurité civile, ADRASEC, collectivités territoriales...)
- Opérateurs économiques ayant un lien avec les SGO, les SGP et l'INPT
- Organismes de certification (NF 399...)
- Autres organismes (ARCEP, ANFR, CNIL...)

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, réactivité, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au management, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles, capacités à se projeter dans l'avenir, pragmatisme.

Conditions d'accès à la formation :

- Être sapeur-pompier du grade de capitaine minimum, titulaire de la formation de tronc commun correspondante
- Être OFFSIC inscrit sur la liste opérationnelle arrêtée par le préfet

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation de COMSIC
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES DÉTAILLÉES
Développer la conception opérationnelle des systèmes d'information et de communication	Maîtriser l'environnement juridique relatif aux systèmes d'information et de communication
	Appréhender les risques juridiques associés à l'exploitation des SIC
	Connaître les procédures de marchés publics
	Contribuer à l'élaboration des documents budgétaires
	Maîtriser la conduite de projet
	Définir une procédure de gestion des appels de détresse ANTARES
	Comprendre les phénomènes de radio communication électriques
	Connaître les réseaux des partenaires concourant aux missions de sécurité civile
	Concevoir un système d'information et de communication opérationnel et résilient
	Connaître les solutions techniques d'extension et de continuité des réseaux
	Élaborer les ordres de transmission relatifs à son niveau d'emploi opérationnel (OBNSIC, OBZSIC, OBDSIC)
	Approuver les OPT
Veiller au respect des conditions de mise en œuvre des systèmes d'information et de communication	Traduire les besoins opérationnels en moyens techniques
	Veiller à la conformité d'installation et de fonctionnement des matériels, équipements, systèmes, logiciels aux normes, règles et exigences de compatibilité, d'interopérabilité, de performance et de qualité en vigueur
	Veiller à la sécurité des systèmes d'information et de communication

	S'assurer de la résilience des systèmes
Veiller au respect des conditions d'emploi opérationnel des systèmes d'information et de communication	S'assurer de l'emploi des matériels, équipements, systèmes et logiciels dans les conditions normales d'utilisation
	Appliquer et faire appliquer la discipline opérationnelle définie dans les ordres de base
	Analyser et définir les besoins en formation
	Contribuer à l'élaboration du plan de formation départemental pluriannuel pour la partie relative à la formation aux SIC
	Animer et coordonner les formateurs SIC
	Veiller à l'adéquation de la formation des utilisateurs aux équipements, matériels, systèmes ou logiciels à leur disposition
Favoriser l'adaptation des systèmes d'information et de communication	Contribuer à la veille technologique au sein du réseau des COMSIC
	Adapter les systèmes d'information et de communication suivant les besoins opérationnels et les évolutions technologiques